



---

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

Avis est donné que le Règlement numéro PC-2784 modifiant le Règlement de zonage numéro PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire afin de corriger certaines erreurs d'écriture et omissions, a été adopté par le conseil municipal lors de sa séance ordinaire tenue le 3 mai 2011.

Ce règlement est maintenant disponible à l'hôtel de ville située au 451, boulevard Saint-Jean à Pointe-Claire, pour toutes personnes intéressées d'en prendre connaissance.

Donné à Pointe-Claire, ce 18<sup>e</sup> jour de mai 2011.

PROVINCE OF QUEBEC  
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

Public Notice is hereby given that By-law Number PC-2784 amending Zoning By-law number PC-2775 of the City of Pointe-Claire to correct clerical errors and omissions has been adopted by the municipal council during its regular meeting held on May 3, 2011.

This By-law is now available at the City Hall located at 451 Saint-Jean Boulevard in Pointe-Claire for all interested parties to examine.

Dated at Pointe-Claire, May 18, 2011

Jean-Denis Jacob  
Greffier/City Clerk